

Envoyé en préfecture le 02/02/2023

Reçu en préfecture le 02/02/2023

Publié le

ID: 007-200073096-20230201-DELIB_2023_077-DE

Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 1^{er} février 2023

Le 1^{er} février 2023 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle La Fabrique à Larnage sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents: MM. Xavier ANGELI, Xavier AUBERT, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, M. Serge DEBRIE, Mmes Christèle DEFRANCE, Mélanie DONGEY, M. Yann EYSSAUTIER, Mme Myriam FARGE, M. Bruno FAURE, Mme Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mme Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mme Elisabeth JUNIQUE, M. Olivier JUNIQUE, Mme Marie-Claude LAMBERT, M. Gilbert LA RUSSA, Mme Danielle LECOMTE, M. Fabrice LORIOT, Mme Christelle MARION, M. Jean-Louis MORIN, Mme Lynda MOUISSAT, M. Jacques POCHON, Mme Nathalie RAZE, MM. Charles Henri RIMBERT, Gérard ROBERTON, Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, M. Xavier TRAVERSE, Mme Anne SCHMITT, MM. Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL.

Excusés: M. Pascal BALAY (pouvoir à Mme Christiane FERLAY), M. Paul BARBARY (pouvoir à Mme Béatrice FOUR), Mme Véronique BLAISE (pouvoir à M. Michel BRUNET), M. Guy CHOMEL (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), M. Thierry DARD (pouvoir à Mme Delphine COMTE), Mme Amandine DEYGAS (pouvoir à M. Emmanuel GUIRON), Mme Muriel FAURE (pouvoir à M. Michel GOUNON), Mme Valina FAURE (pouvoir à M. Bruno FAURE), M. Patrick FOURCHEGU (pouvoir à M. Xavier ANGELI), Mme Annie FOURNIER (pouvoir à M. Yann ESSAUTIER), Mme Laurence HEYDEL-GRILLERE (représentée par son suppléant M. Xavier TRAVERSE), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Pierre MAISONNAT (pouvoir à Jean-Louis MORIN), M. Jean-Michel MONTAGNE (pouvoir à M. Gérard ROBERTON), Mme Stéphanie NOUGUIER (pouvoir à Frédéric SAUSSET), Mme Sandrine PEREIRA (pouvoir à M. Pascal CLAUDEL), Mme Isabelle POUILLY (pouvoir à Mme Marie-Claude LAMBERT), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), Mme Ingrid RICHIOUD (pouvoir à M. Laurent BARRUYER), M. Vincent ROBIN (représenté par Mme Lynda MOUISSAT), M. Jean-Louis WIART représenté son suppléant M. Olivier JUNIQUE). M. Denis DEROUX, M. Pierre GUICHARD, Mme Marie-Pierre MANLHIOT, Mme Agnès OREVE, Mme Michèle VICTORY.

La collectivité assure la compétence en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés sur son territoire. Le service gestion des déchets d'ARCHE Agglo participe à une démarche de réduction des déchets à la source, notamment par la promotion du réemploi.

L'association « Nouvelle R » est un acteur multi-partenarial du réemploi sur le territoire de l'Herbasse. Les membres de ce groupement sont :

- √ la Ressourcerie Verte;
- ✓ la Plateforme d'Insertion par l'Humanitaire et la Coopération (PIHC) ;
- ✓ Emmaüs Saint-Paul-les-Romans.

Nombre de membres

Afférent au En exercice
CC
70 70

Présent Votant
48 65

Date de convocation

26 janvier 2023

Gestion des déchets – Convention 2023 d'objectifs et de moyens avec Nouvelle R pour la poursuite du développement du réemploi sur le territoire

N° de la délibération 2023-077

Secrétaire de séance : Laëtitia BOURJAT

Date et heure de publication : 03/02/2023 08:42:11

Envoyé en préfecture le 02/02/2023

Reçu en préfecture le 02/02/2023

Publié le

ID: 007-200073096-20230201-DELIB_2023_077-DE

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo ;

Considérant le projet de convention 2023 ayant pour objet de définir les engagements des parties en vue de coordonner et animer la recyclerie « Nouvelle R » sur le territoire d'ARCHE Agglo ;

Considérant la proposition de renouveler le soutien d'ARCHE Agglo pour l'année 2023 à « Nouvelle R », par le biais d'une aide financière d'un montant maximum de 4 500 € qui fera l'objet de deux versements :

- -une part fixe de 2 500 €, versée l'année N;
- ✓ –une part variable, soumise à l'atteinte d'objectifs, d'un montant maximum de 2 000 €, versée suite à la fourniture des éléments permettant de juger de l'atteinte de ces derniers, fourniture devant intervenir avant le 31 mars de l'année N+1:

Nbre d'objectifs validés	Montant de la part variable versé
5	Versement de la totalité de la part variable soit 2 000€
4	Versement de 75 % de la part variable soit 1 500 €
3	Versement de 50 % de la part variable soit 1 000 €
<2	Part variable nulle

Considérant que pour l'année 2023, les objectifs fixés sont :

- ✓ présence d'un valoriste à la déchèterie de St Donat de 30 demi-journées sur l'année;
- ✓ -atteinte d'un taux de valorisation supérieur à 90 % (tonnage GEBETEX inclus);
- ✓ –participation à 1 action avec la Collectivité;
- ✓ –participation à 2 actions avec des organismes autres que la Collectivité mais appartenant à son territoire;
- ✓ -fourniture avant le 31 juillet de l'année N et le 31 janvier de l'année N+1 des éléments nécessaires à la déclaration de soutien des tonnages de mobilier ;
- ✓ -collecte des conteneurs (réemploi ou textile) dans un délai maximum de 72 h après signalement d'un débordement.

Considérant l'avis du bureau du 19 janvier 2023 ;

Après en avoir délibéré à :

- 48 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE la convention d'objectifs et de moyens 2023 avec l'Association Nouvelle R;
- AUTORISE le Président à signer la convention ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercurol-Veaunes, le 1er février 2023.